

COSTA SERENA

CÔTE DES NACRES

4ÈME RALLYE VHC-CLASSIC

Créa et Imp. Imprimerie du Fium'Orbu - 04 95 56 09 98

15ÈME RALLYE NATIONAL 2016

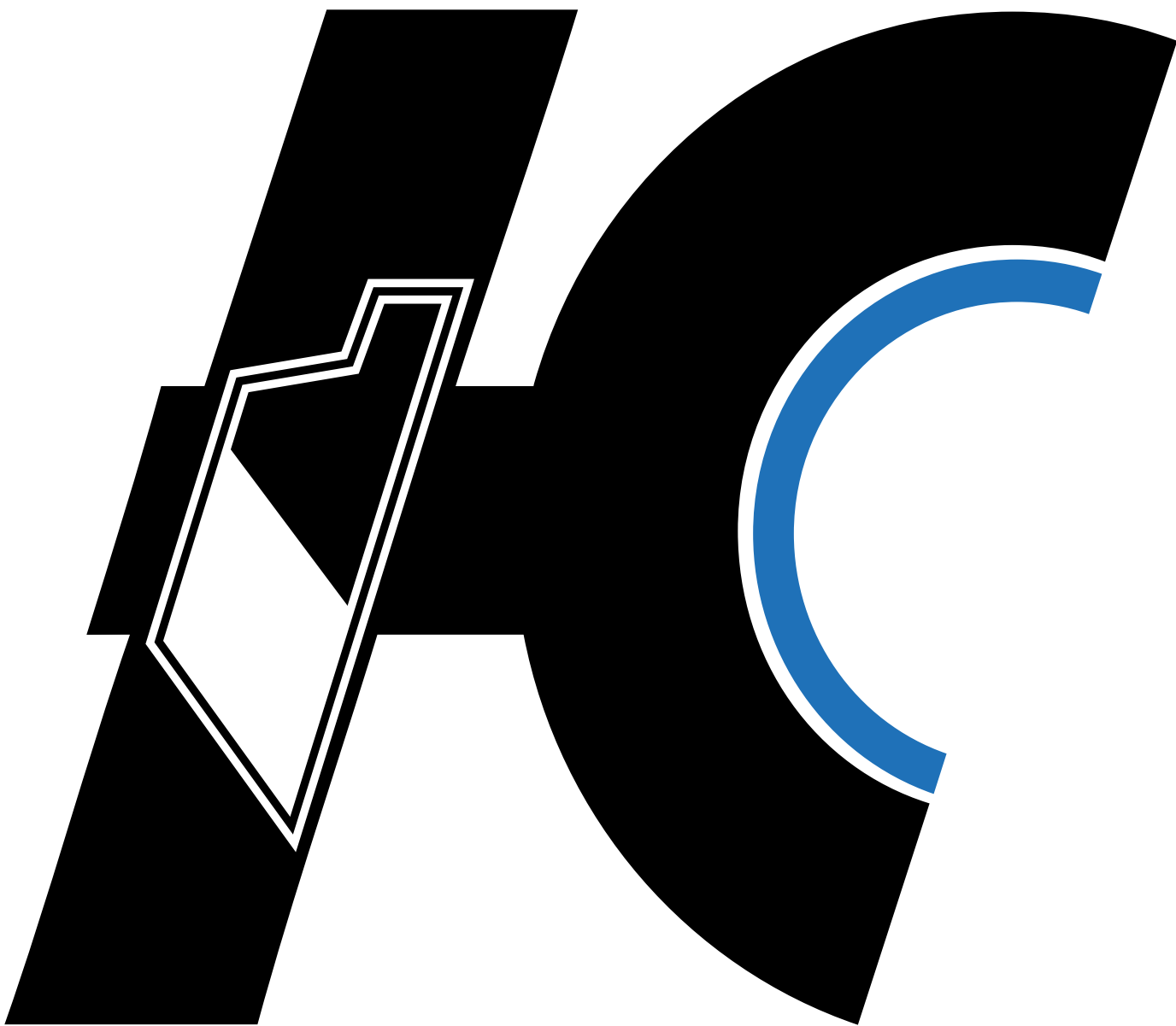
8, 9 E 10
D'APRILE DI
U 2016

REGLEMENT PARTICULIER



LA POSTE





CONSEIL GENERAL
www.haute-corse.fr

SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES	04
REGLEMENT PARTICULIER	
Article 1 : Organisation	05
Article 2 : Assurances	07
Article 3 : Concurrents et pilotes	07
Article 4 : Voitures et équipements	07
Article 5 : Publicité	08
Article 6 : Sites et infrastructures	08
Article 7 : Déroulement du rallye	09
Article 8 : Pénalités	09
Article 9 : Classements	09
Article 10 : Prix - Coupes	09
REGLEMENT PARTICULIER V.H.C.	11
ITINERAIRE	13

Adresses Utiles

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

SQUATRA DI E PIEVE - Chez Christian PAOLI - BP. 23 - 20243 Prunelli di Fium'Orbu

Tel : 00 33 (0)6 10 31 66 56 - 00 33 (0)4 95 37 72 63

ACCUEIL GENERAL

Port de Plaisance - Sulinzara

PERMANENCE DU RALLYE / DIRECTION DE COURSE

Salle des Fêtes - Ghisunaccia

SALLE DE PRESSE

Salle des Fêtes - Ghisunaccia

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Salle des Fêtes - Ghisunaccia

TABLEAUX D’INFORMATIONS

Parcs Fermés: Sulinzara - Ghisunaccia

Parcs Regroupements: U Travu - Ghisunaccia

CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Port de Plaisance - Sulinzara

REMISE DES PRIX

Podium - Sulinzara

PROGRAMME / HORAIRES

LUNDI 07 MARS			Parution du règlement Ouverture des engagements
MARDI 29 MARS		24h00	Clôture des engagements
VENDREDI 01 AVRIL		17h00	Attribution des numéros de course Publication de la liste des engagés
SAMEDI 02 AVRIL		09h00	Parution du road book - reconnaissances
DIMANCHE 03 AVRIL		09h00	Reconnaisances
VENDREDI 08 AVRIL	De A	18h00 23h00	Vérifications administratives et techniques port de plaisance Sulinzara Mise en parc fermé
SAMEDI 09 AVRIL		10h30	1ère réunion du collège des Commissaires Sportifs port de plaisance- Solenzara
		11h30	Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
		14h20	Podium Sulinzara
		14h30	Départ du rallye (1ère Etape) U Travu
		19h10	Arrivée 1ère Etape Ghisunaccia
		21h30	Affichage du classement partiel de la 1ère Etape
DIMANCHE 10 AVRIL		09h30	Départ 2ème Etape Ghisunaccia
		13h31	Arrivée 2ème Etape - Fin du Rallye Za U Travu Devant Magasin Utile, face BA126
		13h46	Arrivée Podium Sulinzara
		13h46	Vérifications finales Garage Corsini U Travu tel : 04 95 57 86 23
			Publication des résultats 30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent. Ghisunaccia - Sulinzara
		16h00	Remise des Prix Sulinzara

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Définition

L'association Sportive Automobile "Terre de Corse" organisateur administratif et la Squatra di e Pieve organisateur technique avec le concours de l'A.S.A de la corse et du Tour de Corse, l'A.S.A Restonica, l'A.S.A Corsica, l'A.S.A Bastiaise, Sous le patronage de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Haute Corse organisent le 15° Rallye National "COTE DES NACRES COSTA SERENA".

Le présent règlement a été reçu par Le Comité Régional du Sport Automobile "Corse" Enregistré le 25/02/2016, visa N°02/N/2016, et La Fédération Française du Sport Automobile Permis d'organisation n°285 en date du 22/03/2016.

Comité d'Organisation

Président :	Christian PAOLI
Vice-Président :	José ANDREANI
Trésorier :	Mathieu PAOLI
Adjoint :	Jean Pierre PIERI
Secrétaire Général :	Jean Georges GIOVANNI
Adjoint :	Catherine BELON
Membres :	Marie France AGOSTINETTI Georges BAYLAC Pierre Antoine BONIFET Jean François CHESSA Alain CHIARI Michel COSTA Helene DANGER Philippe DANGER Jean François GIOVANNANGELI Philippe GIOVANNI Serge GIOVANNI Franck LEMEUR Anthony QUEIROGA Olivier TRAVERSARI Frederic TRAVERSARI
Secrétariat du Rallye :	SQUATRA DI E PIEVE Chez Christian PAOLI BP. 23 20243 Prunelli di Fium'Orbu
Tel : 00 33 (0)6 10 31 66 56 Fax: 00 33 (0)4 95 37 72 63	E Mail : squatradiepieve@gmail.com Site internet : www.terredecorse.fr
Permanence du rallye	Mairie de Ghisunaccia - Salle des Fêtes (RDC) Samedi 09 avril de 09h30 à 20h30 Dimanche 10 avril de 08h30 à 16h30

1.1 - Officiels de l'Épreuve :

COMMISSAIRES SPORTIFS

Président :	Daniel BALDASSARI	Lic. n°5820
Membres :	Christian LECA	Lic. n°8021
	Jean Michel HUREZ	Lic. n°51594

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	Pierre BOI	Lic. n°12623
Directeurs de Course Adjoints :	David BERETTI	Lic. n°20543
	Jean Louis BERNAULT	Lic. n°10883
Secrétariat Direction de Course :	Jeannine BARAFANI	Lic. n°42280
Secrétaire du Meeting :	Jean Pierre PIERI	Lic. n°16194
Directeurs de Course délégués aux E.S. :	Cathy BAILE	Lic. n° 174066
	Christian CANADA	Lic. n°7252
Commissaire Technique responsable	Jean CAMPANA	Lic. n°4045
Commissaires Techniques :	Jean Gerard MUZI	Lic. n°38806
	Valérie ROUSTAND	Lic. n°122514
	Henri PINET	Lic. n°11855
	Christophe OLIVIERI	Lic. n°169602
Chargées des relations avec les concurrents :	Vincent FATACCIO	Lic. n°8025
Chronométrateurs :	Jean Francois PINAZZO	Lic n°1085
	LORENZI Vannina	Lic n°8020
Organisateur technique Délégué :	Laurent FABRE	Lic. n°49196
	Chemin de Biancarellu Immeuble le Valeri – Bat D 20000 AJACCIO	
Chargé des relations avec la Presse :	Christian PAOLI	Lic. N°157607

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2 - Eligibilité

Le Rallye National Côte des Nacres Costa Serena compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 3
- Le Championnat Corse des Rallyes Pilotes et Copilotes 2016
- Le Championnat de l'ASA Terre de Corse / Squatra di e Pieve
- Le Trophée Jean Charles MARTINETTI

1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le :

Vendredi 08 avril 2016 - de 18h00 à 23h00 - Port de Plaisance Sulinzara

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage Corsini - U Travu
Tel : 04 95 57 86 23
Taux horaire : 60 Euros TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne désirant participer au Rallye National Côte des Nacres Costa Serena doit adresser la demande d'engagement (jointe au règlement) dûment complétée avant le mardi 29 mars 2016 à minuit, au secrétariat du Rallye (Cachet de la poste faisant foi). Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.1 - Concurrents Admis - Conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2 - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 520 Euros
- b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 1 040 Euros

3.1.1.3 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucune demande incomplète ne sera traitée.

3.2 - Equipages - Conforme au règlement standard FFSA

3.3 - Ordre de départ - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures admises - conforme au règlement standard FFSA

4.2 - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques Conforme au règlement standard FFSA

4.3 - Assistance - Conforme au règlement standard FFSA

4.4 - Limitation de changement de pièces - Conforme au règlement standard FFSA

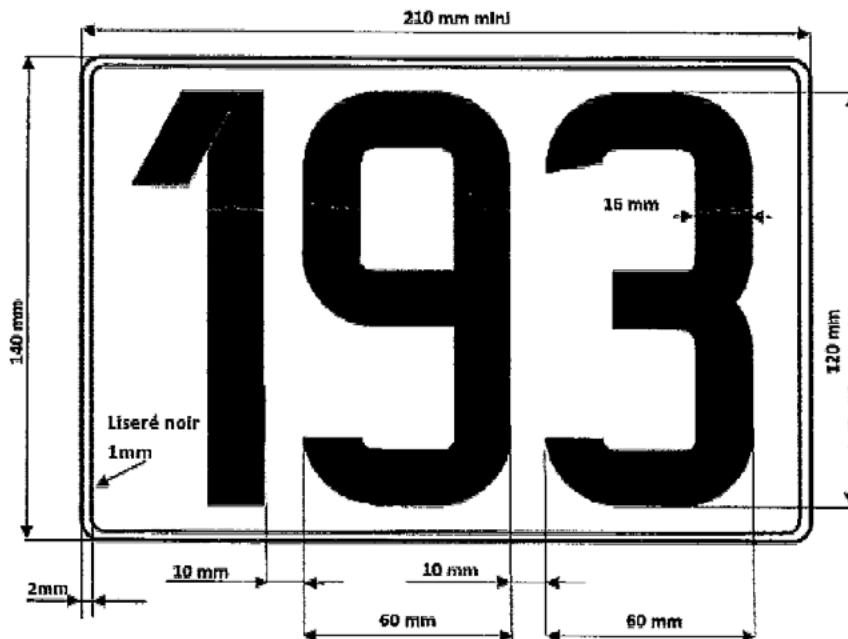
4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Les publicités proposées par les organisateurs sont les suivantes :

Panneaux de compétition et Plaques de rallye : E LECLERC Ghisunaccia Aleria
Conseil Général de Haute Corse

Bandeaux de pare-brise (publicité facultative) : Conseil Général de Haute Corse
Collectivité Territoriale de la Corse

Plaque d'immatriculation avant : sera précisé par additif

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le Rallye National Côte des Nacres Costa Serena représente un parcours de 228,12 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 103,50 Km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3 Ventiseri (14,15 Km)
ES 2-4 Pinellu - Pont de la Serra (11,00 Km)
ES 5-7 Maison Pieraggi - Lugo di Nazza (14,90 Km)
ES 6-8 ES6 Lugo di Nazza - Valcaccia (11,70 Km)

L'heure officielle est celle de l'horloge parlante française : tél. 36.99.

6.2 - Reconnaissances - Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) maximum

Les jours de reconnaissances autorisés sont:

le samedi 02 avril 2016 et le dimanche 03 avril 2016 de 09h00 à 19h00

"les concurrents résidents hors de Corse seront autorisés à effectuer les reconnaissances du jeudi 07 avril 2016 au vendredi 08 avril 2016 de 9h00 à 19h00"

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3 - Carnet de contrôle - Conforme au règlement standard FFSA

6.4 - Circulation - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ - Conforme au règlement standard FFSA

7.1.9 Voitures d'encadrements et VIP

Timing des voitures d'encadrements

H - 75 passage du véhicule tricolore.

H - 60 passage des autorités et du délégué organisateur technique.

H - 55 passage du véhicule info équipé de sonorisation permettant une information des spectateurs.

H - 30 passage 1er véhicule sécurité (triple zéro sur les portières)

H - 20 passage 2è véhicule sécurité (double zéro sur les portières)

H - 10 passage 3è véhicule sécurité (zéro sur les portières).

Après le dernier concurrent voiture à damier.

7.2 - Dispositions Générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasuble vert
- Chef de poste : Orange rayé de noir

7.3 - Contrôle de passage (C.P) Contrôle horaire (C.H) - Exclusion - Conforme au règlement standard FFSA

7.4 - Contrôles de Regroupement - Conforme au règlement standard FFSA

7.5 - Epreuves Spéciales (E.S) - Conforme au règlement standard FFSA

7.6 - Parc Fermé - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 : PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : Classement

Affichage: Dimanche 10 avril 2016

30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent.

ARTICLE 10 : Prix - Coupes

Il n'y aura pas de dotation en prix.

De nombreuses coupes ou trophées récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye sur le podium d'arrivée.

Les Groupes et Classes sont définis comme suit :

Groupe	Classes	Nbr. de Classes	
	R	1, 2, 3, 4, 5	5
	N, N2 série	1, 2, 3, 4	4
	A	5k,6k,7k,7s,8w	5
	F2000	11, 12, 13, 14	4
	GT	9, 10	2

Pour le Groupe A : la Classe K, W et S sont confondus

Le challenge Jean Charles Martinetti sera attribué au pilote qui remportera trois fois d'affilé le rallye.

Remise des Prix

La remise des prix du Rallye National de la Cote des Nacres Costa Serana se déroulera :

Dimanche 10 avril 2016 - 16h00 - Podium Port de Sulinzara



Collectivité Territoriale de
C O R S E

Cullettività Territoriale di
CORSICA

REGLEMENT PARTICULIER

4° Rallye V.H.C.

Côte des Nacres Costa Serena

08,09 et 10 avril 2016

PROGRAMME DU RALLYE.
Voir Rallye support moderne

ADRESSES.
Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile TERRE DE CORSE organise, en collaboration avec la SQUATRA DI E PIEVE les 08, 09 et 10 avril 2016 une épreuve dénommée : 4° RALLYE V.H.C. Côte des Nacres Costa Serena.

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A sous le permis d'organisation n°285 en date du 22/03/2016 et le visa du Comité Régional corse n°02/N/2016 en date du 25/02/2016.

Ce rallye sera jumelé au 15ème Rallye National Côte des Nacres Costa Serena et empruntera le même parcours à partir de la 1ère section.

ORGANISATEUR TECHNIQUE.
Voir Rallye support moderne

COMITE D'ORGANISATION.
Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1.1 : OFFICIELS

Directeur de Course.....	Antoine CASANOVA	Licence n° Lic. n°4042
COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS		
Président.....	Daniel BALDASSARI	Lic. n° 5820
Membres.....	Jean Michel HUREZ	Lic n°51594
	Catherine BELON	Lic. n°162324
Commissaire Technique responsable	Lismon LAMBERT	Lic. n°3582
Relation Concurrent.....	Jean Louis BERNAULT	Lic. n°10883

ARTICLE 1-2 : ELIGIBILITE : compte pour la Coupe de France VHC coefficient 1

ARTICLE 1-3 : VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

VENDREDI 08 AVRIL 2016 de 18H00 à 23H00 – Port de Plaisance SULINZARA

CONTRÔLE FINAL

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 3.1 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS

3.1. – Idem au règlement du 15° Rallye National Côte des Nacres Costa Serena sauf :
la 1 ère page du PTH devra être jointe a la fiche d'engagement.

3.1.1.2 - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 420 Euros
- b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 840 Euros

- Le nombre d'engagés est fixés à 30

- Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).

4.3 – PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement du 15° Rallye National Côte des Nacres Costa Serena sauf :

7.1 - Départ

Le départ de la 1ère étape sera donné à 14H30 de minute en minute le samedi 09 avril 2016, avant le Rallye National dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 9: CLASSEMENT

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement par groupes et par classes, conformément à la réglementation 2016.

Classement à l'indice de performance

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

ETAPE 1
Samedi 09 avril 2016

CH	Lieux	Routes	ES Distance	Liaison Distance	Total Distance	T.I.	1ère Voiture	Dernière Voiture
	Départ Etape 1						lever du soleil : 06:47	
	Parc Fermé Solenzara (puis AD) au X AD direction Bastia U TRAVU	Ville N198 N198		0,00 0,29 6,59	0,00 0,29 6,88			
CH 0A	AD Entrée Terre plein pour départ du Rallye	N198		0,02	6,90			
CH 0B	Départ du Rallye puis AD direction Bastia	N198		0,00	6,90		14:30	15:30
	au Rond point AG direction Ecole - mairie annexe	Ville		0,35	7,25			
CH 0C	TD au rond point Entrée Parc Assistance	Ville		0,25	7,50	00:02	14:32	15:32
	Au rond point AG "NI" vers mairie	Ville		0,31	7,81			
CH 1	Sortie Parc Assistance Mairie de Travu	Ville		0,21	8,02	00:10	14:42	15:42
	AD au rond point vers Ventiseri / CHISA	D45		0,02	8,04			
	AD direction Ventiseri (NI)	D45		1,70	9,74			
CH 1	face au pylone EDF à gauche	D45		0,10	9,84	00:04	14:46	15:46
	ES1 Ventiseri (14,15 Km)	D45		0,00	9,84			
Dep ES	face au Poteau EDF en bois à droite	D45		0,15	9,99	00:03	14:49	15:49
	VENTISERI	D45	8,70		18,69			
	TD même route	D45	0,92		19,61			
Arr ES	150m après cuve à gauche dans ligne droite	D45	4,53		24,14			
Stop ES	50 avant X Pinellu / Pediquarcu	D45		0,89	25,03			
	AG direction Pinellu	D45		0,05	25,08			
CH 2	Au Pin a droite	D45		0,90	25,98	00:18	15:07	16:07
	ES2 Pinellu - Pont de la Serra (11,00 Km)	D45		0,00	25,98			
Dep ES	100m après CH, au pin à droite	D45		0,10	26,08	00:03	15:10	16:10
Arr ES	50m après Epingle droite, sur terre plein à droite	D45	11,00		37,08			
Stop ES	Au X D45 / D145 Puis à droite	D145		0,30	37,38			
	AGNATELLO (NI) !! 50 Km/h	D145		1,40	38,78			
	TD au croisement direction Morta	D145		1,50	40,28			
	AD au rond point / D244	D244		0,60	40,88			
	MORTA	D244		0,50	41,38			
	MIGLIACCIARU	D244		1,40	42,78			
	TD au rond Point devant La Poste (MIGLIACCIARU)	D244		0,50	43,28			
	AD au rond point direction Solenzara	N198		0,24	43,52			
	CASAMOZZA	N198		1,10	44,62			
	MIGNATAGHJA	N198		2,65	47,27			
	VIX	N198		1,12	48,39			
	U TRAVU	N198		3,96	52,35			
	Tout droit au rond point	ville		0,16	52,51			
	A gauche sur terre plein avant Hotel des Nacres	ville		0,40	52,91			
CH 2A	Entrée Parc Regroupement U TRAVU	Ville		0,01	52,92	00:30	15:40	16:40
CH 2B	Sortie Parc regroupement puis AD direction Bastia	N198		0,00	52,92	00:40	16:20	17:20
	au Rond point AG direction Ecole - mairie annexe	Ville		0,35	53,27			
CH 2C	TD au rond point Entrée Parc Assistance	Ville		0,25	53,52	00:02	16:22	17:22
	Au rond point AG "NI" vers mairie	Ville		0,31	53,83			
CH 2D	Sortie Parc Assistance Mairie de Travu	Ville		0,21	54,04	00:45	17:07	18:07
	AD au rond point vers Ventiseri / CHISA	D45		0,02	54,06			
	AD direction Ventiseri (NI)	D45		1,70	55,76			
CH 3	face au pylone EDF à gauche	D45		0,10	55,86	00:04	17:11	18:11
	ES3 Ventiseri (14,15 Km)	D45		0,00	55,86			
Dep ES	face au Poteau EDF en bois à droite	D45		0,15	56,01	00:03	17:14	18:14
	VENTISERI	D45	8,70		64,71			
	TD même route	D45	0,92		65,63			
Arr ES	150m après cuve à gauche dans ligne droite	D45	4,53		70,16			
Stop ES	50 avant X Pinellu / Pediquarcu	D45		0,89	71,05			
	AG direction Pinellu	D45		0,05	71,10			
CH 4	Au Pin a droite	D45		0,90	72,00	00:18	17:32	18:32
	ES4 Pinellu - Pont de la Serra (11,00 Km)	D45		0,00	72,00			
Dep ES	100m après CH, au pin à droite	D45		0,10	72,10	00:03	17:35	18:35
Arr ES	50m après Epingle droite, sur terre plein à droite	D45	11,00		83,10			
Stop ES	Au X D45 / D145 Puis à droite	D145		0,30	83,40			
	AGNATELLO (NI) !! 50 Km/h	D145		1,40	84,80			
	TD au croisement direction Morta	D145		1,50	86,30			
	AD au rond point / D244	D244		0,60	86,90			
	MORTA	D244		0,50	87,40			
	MIGLIACCIARU	D244		1,40	88,80			
	TD au rond Point devant La Poste (MIGLIACCIARU)	D244		0,50	89,30			
	AD au rond point direction Solenzara	N198		0,24	89,54			
	CASAMOZZA	N198		1,10	90,64			
	MIGNATAGHJA	N198		2,65	93,29			
	VIX	N198		1,12	94,41			
	U TRAVU	N198		3,96	98,37			
	au Rond point AD direction Ecole - mairie annexe	ville		0,16	98,53			
CH 4A	TD au rond point Entrée Parc Assistance	Ville		0,25	98,78	00:30	18:05	19:05
	Au rond point AG "NI" vers mairie	Ville		0,31	99,09			
CH 4B	Sortie Parc Assistance Mairie de Travu	Ville		0,21	99,30	00:45	18:50	19:50
	AG au rond point direction RN 198	D45		0,02	99,32			
	AG direction Bastia	N198		0,53	99,85			
	TD au rond point direction Bastia	N198		0,48	100,33			
	VIX	N198		4,15	104,48			
	MIGNATAGHJA	N198		1,30	105,78			
	CASAMOZZA	N198		2,05	107,83			
	TD au rond point direction Ghisonaccia	N198		1,80	109,63			
	GHISONACCIA	Ville		1,80	111,43			
	TDMR au rond point	Ville		0,32	111,75			
	TDMR direction Bastia	Ville		0,35	112,10			
	AG au Parking Centre Leclerc	Ville		0,22	112,32			
CH 4C	Entrée Parc Fermé Ghisonaccia	Ville		0,05	112,37	00:20	19:10	20:10
Etape 1 - Total Epreuves Spéciales : 50,3Km - Total Liaison : 62,07Km - Total Etape : 112,37							coucher du soleil	20:01

Section 1

Section 2

ETAPE 2

Dimanche 10 avril 2016

CH	Lieux	Routes	ES Distance	Liaison Distance	Total Distance	T.I.	1ère Voiture	Dernière Voiture
	Départ Etape 2					lever du soleil : 06:46		
CH 4D	Sortie Parc Fermé Ghisonaccia puis TD	Ville		0,00	112,37		09:30	11:30
	TD au X	Ville		0,19	112,56			
CH 4E	AD Entrée Parc Assistance			0,17	112,73	00:01	09:31	11:31
	AD devant l'église			0,19	112,92			
CH 4F	Sortie Parc Assistance Puis AG direction Ghisoni	D344		0,21	113,13	00:10	09:41	11:41
	GHISONACCIA GARE Suivre RP	D344		4,60	117,73			
	SAINT ANTOINE Suivre RP	D344		2,85	120,58			
	AD Direction Maison Pieraggi	D343A		0,90	121,48			
	AG au X direction Petrosu / Vezzani	D343		1,80	123,28			
CH 5	Sur placette à droite, après le village	D343		0,50	123,78	00:16	09:57	11:57
	ES5 Maison Pieraggi - Lugo di Nazza (14,90 Km)			0,00	123,78			
Dep ES	160m après CH (au pano Défense de jeter des ordures)	D343		0,16	123,94	00:03	10:00	12:00
	AG / Epingle au X	D344A	6,80		130,74			
	AG / Epingle au X	D344	2,80		133,54			
	AD / Epingle au X	D44	0,30		133,84			
Arr ES	Sur terre plein à gauche	D44	5,00		138,84			
Stop ES	Au panneau Entrée Lugo di Nazza puis TDMR	D44		0,60	139,44			
	TD au X	D44		0,90	140,34			
CH 6	A l'embrenchement sous le cimetiere	D44		0,16	140,50	00:20	10:20	12:20
	ES6 Lugo di Nazza - Valcaccla (11,70 Km)			0,00	140,50			
Dep ES	AG (à 300m du CH, à la route en montée à droite)	D44		0,30	140,80	00:03	10:23	12:23
	AD au X dans village de Poggio di Nazza	D44	3,70		144,50			
	TD au X dans Village	D244	0,40		144,90			
	AD au terre plein	D244	6,70		151,60			
Arr ES	TD (sur terre plein à droite en face maison)	D244	0,90		152,50			
Stop ES	TD (au pote électrique sur chemin maison)	D244		0,40	152,90			
	TD au X D244/D345	D244		3,60	156,50			
	TD au rond point (2ème a droite)	D244		1,30	157,80			
	MORTA	D244		0,55	158,35			
	TD au rond Point devant La Poste (MIGLIACCIARU)	D244		1,95	160,30			
	AG au rond point direction Ghisonaccia	D244		0,24	160,54			
	GHISONACCIA	Ville		1,30	161,84			
	TD au Rond Point	Ville		0,32	162,16			
	AG devant bar la galère	Ville		0,30	162,46			
CH 6A	Entrée Parc Regroupement puis AG	Ville		0,02	162,48	00:25	10:48	12:48
CH 6B	Sortie Parc Regroupement puis AD	Ville		0,80	163,28	00:50	11:38	13:38
CH 6C	Entrée Parc Assistance	Ville		0,22	163,50	00:01	11:39	13:39
	AD devant l'église			0,19	163,69			
CH 6D	Sortie Parc Assistance Puis AG direction Ghisoni	D344		0,21	163,90	00:40	12:19	14:19
	GHISONACCIA GARE Suivre RP	D344		4,60	168,50			
	SAINT ANTOINE Suivre RP	D344		2,85	171,35			
	AD Direction Maison Pieraggi	D343A		0,90	172,25			
	AG au X direction Petrosu / Vezzani	D343		1,80	174,05			
CH 7	Sur placette à droite, après le village	D343		0,50	174,55	00:16	12:35	14:35
	ES7 Maison Pieraggi - Lugo di Nazza (14,90 Km)			0,00	174,55			
Dep ES	160m après CH (au pano Défense de jeter des ordures)	D343		0,16	174,71	00:03	12:38	14:38
	AG / Epingle au X	D344A	6,80		181,51			
	AG / Epingle au X	D344	2,80		184,31			
	AD / Epingle au X	D44	0,30		184,61			
Arr ES	Sur terre plein à gauche	D44	5,00		189,61			
Stop ES	Au panneau Entrée Lugo di Nazza puis TDMR	D44		0,60	190,21			
	TD au X	D44		0,90	191,11			
CH 8	A l'embrenchement sous le cimetiere	D44		0,16	191,27	00:20	12:58	14:58
	ES8 Lugo di Nazza - Valcaccla (11,70 Km)			0,00	191,27			
Dep ES	AG (à 300m du CH, à la route en montée à droite)	D44		0,30	191,57	00:03	13:01	15:01
	AD au X dans village de Poggio di Nazza	D44	3,70		195,27			
	TD au X dans Village	D244	0,40		195,67			
	AD au terre plein	D244	6,70		202,37			
Arr ES	TD (sur terre plein à droite en face maison)	D244	0,90		203,27			
Stop ES	TD (au pote électrique sur chemin maison)	D244		0,40	203,67			
	TD au X D244/D345	D244		3,60	207,27			
	TD au rond point (2ème a droite)	D244		1,30	208,57			
	MORTA	D244		0,55	209,12			
	TD au rond Point devant La Poste (MIGLIACCIARU)	D244		1,95	211,07			
	AD au rond point direction Solenzara	D244		0,24	211,31			
	CASAMOZZA	N198		1,10	212,41			
	MIGNATAGHJA	N198		2,65	215,06			
	VIX	N198		1,12	216,18			
CH 8A	Entrée Parc Fermé - Fin de Rallye Avance non pénalisée	CC		2,93	219,11	00:30	13:31	15:31
	Parc devant Utile, Face a la BA126	CC		0,00	219,11			
CH 8B	Sortie Parc Fermé puis AD	N198		0,41	219,52	00:15	13:46	15:46
	U TRAVU	N198		0,55	220,07			
	Tout droit au rond point	N198		0,16	220,23			
	SOLENZARA	N198		6,70	226,93			
	AG !! Vers port de plaisance	Ville		0,70	227,63			
	Podium Solenzara - Avance Non Pénalisée	ville		0,25	227,88			
Etape 2 - Total Epreuves Spéciales : 53,2Km - Total Liaison : 62,31Km - Total Etape : 115,51						coucher du soleil	20:02	

Section 3

SECTION 4



La Méridionale

Communes de

**SARI SULINZARA - VINTISARI - A GHISUNACCIA
PRUNELLI, ISULACCIU & SAN GAVINU DI FIUM'ORBU
LUGU & POGHJU DI NAZZA**



www.terredecorse.fr - squatradiepieve@gmail.com

Tel : 00 33 (6) 10 31 66 56 - Fax : 00 33 (4) 95 37 72 63